

Parcours de Stage

Le parcours de stage des élèves doit comporter au moins un stage dans chaque typologie suivante :

- Stage auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique
- Stage auprès de personnes âgées

Parcours professionnalisant de stage construit par l'équipe pédagogique

Durée et Répartition des Stages

Pour les cursus intégraux, quatre périodes de stage en milieu professionnel doivent être réalisées :

- 3 stages de 5 semaines
- 1 stage de 7 semaines : en fin de formation, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences.

Modalités des Stages

Avant le stage

- L'élaboration des objectifs individuels
- La présentation en stage

Pendant le stage

- Le suivi pédagogique individualisé
- La description des situations et activités rencontrées au cours du stage.

Après le stage

- Les analyses de situations et exploitations de stage
- La synthèse des acquisitions des compétences en stage.

Un support de suivi de stage

- Le portfolio

Instances

L'Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut donne avis et rend décision du fonctionnement de l'I.F.A.S. et trois sections :

- **Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves.**
- **Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires.**
- **Section relative aux conditions de vie des élèves au sein de l'institut.**

Obligations réglementaires vaccinales pour l'admission définitive

- Schéma Hépatite B : 3 injections + sérologie pour la rentrée (schéma sur 6 mois à anticiper)
- DTP (Diphtérie - Tétanos - Polio)

Renseignements Pratiques

- Possibilité de demande de bourse régionale
- Organisation personnelle indispensable pour les déplacements en stage (motorisation)
- Différentes salles de cours, de travaux de groupe et de travaux pratiques
- 1 salle informatique
- Plateforme numérique régionale
- Centre de documentation
- Self et parking sur place
- Enseignements en distanciel et en présentiel pour certains dispositifs de formation
- Equipements numériques personnels à prévoir
- Secrétariat ouvert au public du lundi au vendredi, de 13h45 à 16h45

Accessibilité

Pour les personnes en situation de handicap, le livret d'accueil des apprenants en situation de handicap est disponible sur la page dédiée de l'IFPS : ch-montargis.fr

Contact : referent.handicap.ifs.i.fas@ch-montargis.fr

Après l'obtention du diplôme

Débouchés professionnels :

- Exercice professionnel dans différents secteurs sanitaires et médico-sociaux (Hôpital, domicile, EHPAD...)

Formation infirmière :

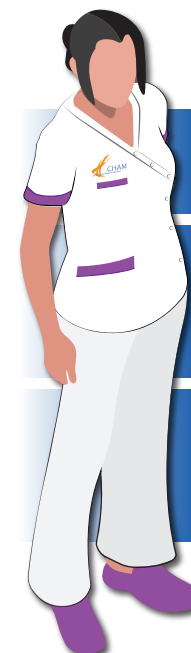
- Par la voie de la formation professionnelle continue : pour les bacheliers ou non bacheliers justifiant de 3 ans de cotisations à un régime de protection sociale.
- Par la voie de la formation initiale : pour les bacheliers, inscription sur Parcoursup.

(pas d'équivalence et pas de passerelle)



Formation aide-soignante

IFPS (Institut de **F**ormation des **P**rofessionnels de **S**anté)
du Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise



2 rentrées par an

42 élèves en formation
aide-soignante
pour la rentrée de septembre

20 élèves en formation
aide-soignante
pour la rentrée de janvier

L'équipe de l'IFPS est composée de : 1 directrice, 1 coordonnateur pédagogique, une équipe pédagogique composée de 14 formateurs, 1 documentaliste, 1 référent des nouvelles technologies de l'information, 1 équipe administrative composée de 3 secrétaires, 1 équipe technique composée de 3 agents de service hospitalier.

IFPS

Rue du château - 45120 Châlette-sur-Loing

Tél 02 38 95 95 95 - Fax 02 38 95 95 80
ifs.i.fas@ch-montargis.fr

Modalités d'admission

Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.
Arrêté du 5 février 2021 portant diverses modifications concernant l'admission dans les instituts de formation de certaines professions non médicales.
Arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

Pour les deux rentrées, la sélection des candidats est réalisée sur la base d'un dossier destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation et d'un oral.

Dispense de sélection :

- candidats inscrits dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE)
- agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) de la fonction publique hospitalière dont la sélection est organisée par l'employeur :
 - ASHQ justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués en établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou en services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

Calendrier régional Centre val de Loire :

- Inscription : en attente de date
- Affichage de l'admission : en attente de date

Attendus nationaux :

- Intérêts pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne
- Qualités humaines et capacités relationnelles
- Aptitudes en matière d'expression écrite et orale
- Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique
- Capacités organisationnelles

Formation en alternance

- 22 semaines (770 h) de formation théorique
- 22 semaines (770 h) de stage
- Possibilités d'équivalences de compétences et d'allègements de formation pour les élèves titulaires de certains titres et diplômes (DEAP, Bac pro ASSP, Bac pro SAPAT, ADVF, ASMS, DEAES, ARM, DE Ambulancier)

Objectif de la formation

- Diplomation: A l'issue de l'année de formation, obtention du DEAS (Diplôme d'Etat d'Aide Soignant).

Congés

- **Rentrée de septembre :**
2 semaines à Noël, 1 semaine en avril
- **Rentrée de janvier :**
1 semaine en avril, 3 semaines en été

Nos priorités pédagogiques

- **La réussite des élèves**
- **La professionnalisation**

Pour cela :

- **Le suivi pédagogique** est une aide personnalisée, un accompagnement de l'élève pour construire son projet professionnel.
- **Les responsabilités des élèves** : l'élève est acteur de sa formation. Pour cela, il doit s'impliquer dans ses apprentissages tout au long de son cursus de formation.



Moyens Pédagogiques

Cours magistraux

Enseignements dispensés par les formateurs ou des intervenants extérieurs (médecins, pharmaciens, cadres de santé, infirmiers, aides-soignants...).

Travaux dirigés

Travail régulier d'évaluation des acquisitions.

Permettre à chaque élève individuellement de cibler ses apprentissages et de guider ses révisions.

Ateliers pratiques de soins, simulation en santé, e-learning

Outils interactifs numériques

Temps Institutionnels

L'accompagnement pédagogique :

- API (Accompagnement Pédagogique Individualisé)
- TPG (Travaux Personnels Guidés)

Référentiel de Formation

Blocs de compétences AS	Modules de formation
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	<u>Module 1</u> : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <u>Module 2</u> : Repérage et prévention des situations à risque
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en oeuvre de soins adaptés en collaboration	<u>Module 3</u> : Evaluation de l'état clinique d'une personne <u>Module 4</u> : Mise en oeuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <u>Module 5</u> : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	<u>Module 6</u> : Relation et communication avec les personnes et leur entourage <u>Module 7</u> : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	<u>Module 8</u> : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	<u>Module 9</u> : Traitement des informations <u>Module 10</u> : Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques